

Monsieur Bernard Antille,
Rose-May et Luc Thévenaz-Antille et leurs enfants Matthieu, Sibylle et Antoine,
Béatrice Le Moal-Antille et ses enfants Léo et Tamara,
François et Loréline Antille Schaller et leur fille Anaïse,
Ginette et André Faust-Alleygroz,
Madeleine et Bernard Gillard-Antille et leurs enfants Marie, Hélène et Louise,
les enfants de Carmen et Michel Faust-Alleygroz, Marie-Claude, Alexandre et Antoinette ainsi que leurs
conjoints et enfants,
Line et Jean de Preux-Antille et leurs enfants Christian, Jean-Marc et Pierre-Alain,
Monique et André de Preux-Antille et leurs enfants Marie-José, Isabelle et Anne-Sophie,
les familles Faust et de Preux, ainsi que les familles parentes et alliées,
ont l'immense chagrin de vous faire part du décès de

Madame Lucette ANTILLE

née ALLEYGROZ

survenu le 17 septembre 2009, entourée de l'affection des siens.

La famille tient à remercier chaleureusement Verena Luchsinger, la doctoresse Laurence Jelk Morales ainsi que le Dr Michel Forni pour leur dévouement et leur présence.

La cérémonie d'adieu aura lieu le samedi 26 septembre 2009, à 14 heures, en la chapelle de Crêta d'Asse à l'Aprili sur Aminona (Valais).

Lucette repose jusqu'au lundi 21 septembre en la chapelle de la Cluse (Murith), 89 bd de la Cluse à Genève.
Domicile: 75, chemin de Saule, 1233 Bernex.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.